

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 12 JUI 2023**

FB/TD/AG/SK/OR n° 2023/39

Objet de la délibération :

**Convention de refacturation de mutualisation descendante pour la surveillance et l'animation de la pause méridienne des enfants d'Épernon du groupe scolaire La Chevalerie**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 21

Pouvoirs : 6

Votants : 27

Date de la convocation :

06 juin 2023

Date de publication en ligne :

19 juin 2023

Auteur :

François BELHOMME  
Maire

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 12 juin à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents : François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Dominique BONNET, Jean JOSEPH, Simone BEULÉ, Guy DAVID, Marc BAUDELLOT, Sylvie ROUZET, Eric ROYNEL, Stéphanie RICHARD-DUHAMMEL, Emmanuel SAUTEUR, Dalila DOROL, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

Excusés :

- Christine HABEGGER, Pouvoir à Denis DURAND
- Marie-France DURAND, Pouvoir à Jacques GAY
- Philippe POISSONNIER, Pouvoir à François BELHOMME
- Cécile COMBEAU, Pouvoir à Armelle THÉRON-CAPLAIN
- Thomas AMELOT, Pouvoir à Patricia EVENO
- Isabelle MARCHAND, Pouvoir à Bruno ESTAMPE

Absentes :

- Sonia DOKOUROFF
- Claire CLAIREMBAULT

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la convention de mutualisation descendante entre la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France et la ville de Droue-sur-Drouette pour la surveillance et l'animation de la pause méridienne du groupe scolaire La Chevalerie,

Vu le projet de convention de refacturation de cette mutualisation descendante pour les enfants d'Épernon du groupe scolaire La Chevalerie au bénéfice de la ville de Droue-sur-Drouette,

Madame Armelle THERON-CAPLAIN, adjointe expose :

La Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France (CCPEIDF) détient la compétence Enfance/Jeunesse.

La ville de Droue-sur-Drouette a signé une convention de mutualisation descendante pour l'animation et la surveillance de la pause méridienne du groupe scolaire La Chevalerie avec la CCPEIDF.

L'EPCI facturant la totalité de la prestation à la ville de Droue-sur-Drouette, il convient de signer une convention de refacturation auprès de la ville d'Épernon qui bénéficie de ce service pour la part des enfants de son territoire scolarisés dans le groupe scolaire La Chevalerie.

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

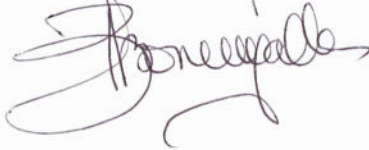
- APPROUVE les termes de la convention de refacturation de la mutualisation descendante pour la surveillance et l'animation de la pause méridienne du groupe scolaire La Chevalerie au bénéfice de la ville de Droue-sur-Drouette selon les dispositions prévues par celle-ci et annexée à la présente délibération,
- AUTORISE le Maire à signer la convention proposée par la ville de Droue-sur-Drouette.

Fait et délibéré à Épernon,

le 12 juin 2023



Secrétaire de séance  
Béatrice BONVIN



Le Maire,  
François BELHOMME

